

pansion économique régionale, la recherche dans les universités, la formation professionnelle, le régime pénitentiaire, l'organisation des tribunaux, l'immigration, l'aide aux arts et à la culture, le mariage et le divorce, l'aide à l'agriculture, la protection de l'environnement, les effets des accords économiques internationaux sur le développement provincial.

Les tensions

Derrière les problèmes constitutionnels, il y a deux sources particulières de difficultés: les problèmes linguistiques et les disparités économiques. Dans les deux cas, le gouvernement fédéral a déployé des efforts énormes, au cours des dernières années, pour y porter remède.

A la suite des travaux d'une Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le gouvernement fédéral a, en 1969, fait adopter la « loi sur les langues officielles » qui donne au français et à l'anglais un statut égal dans les institutions fédérales, accorde à ses fonctionnaires des primes au bilinguisme, favorise le recrutement des francophones dans la fonction publique et leur accession à des postes de responsabilité, assure aux usagers des organismes fédéraux un service dans les deux langues, etc. Le gouvernement fédéral a, de plus, tenté de venir en aide aux minorités linguistiques et il a invité les gouvernements provinciaux à en faire autant, proposant même qu'une « Charte des droits du citoyen » assurant les droits des minorités soit introduite dans la Constitution canadienne.

Les disparités économiques provinciales posent un problème aussi important. D'une façon générale, les provinces de l'est du pays n'ont pas connu une prospérité économique égale à celle des provinces situées plus à l'ouest. Au Québec, ces difficultés s'ajoutent aux problèmes linguistiques pour créer une situation particulièrement complexe, bien que cette province soit nettement moins défavorisée que les provinces, à majorité anglophone, dites de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral a instauré, dès les débuts de la Confédération, un système de redistribution des revenus des provinces riches vers les provinces pauvres (3). Plus récemment, il a

adopté une politique de développement industriel régional. Il est vrai que les provinces défavorisées connaissent un taux de chômage plus élevé, des industries en perte de vitesse, etc., que les provinces riches, mais l'écart entre les niveaux de vie, pour être sensible, n'est pas criant. Nous donnons d'autre part un tableau du taux d'équipement des ménages dans la province la plus prospère (Ontario), dans une province moyenne (Québec) et dans la province la plus défavorisée (Terre-Neuve).

La place du Québec

Si les disparités économiques provinciales sont réelles, ce qui frappe plutôt c'est la richesse même des provinces

L'économie du Québec s'est donc développée plus rapidement, dans le cadre canadien, que celle de huit pays indépendants, dont plusieurs parmi les plus riches.

Au cours de la même période, le produit intérieur brut par habitant du Québec, toujours en dollars constants, est passé de 4050 à 6394 dollars, soit une croissance réelle de 58 p. 100. Le niveau moyen de 6394 dollars par habitant a placé le Québec en haut de la hiérarchie économique. Si l'on se reporte en effet au classement établi pour ses vingt-cinq membres par l'Organisation de coopération et de développement économiques, on observe que deux pays étrangers seulement ont dépassé ce niveau, les États-Unis et la Suède.

L'équipement des ménages

Proportion des ménages possédant:
(En pourcentage)

	Canada	Ontario	Québec	Terre-Neuve
Eau chaude	97,2	98,6	98,0	78,5
Baignoire, douche	97,6	98,8	98,3	86,9
WC intérieurs	98,1	99,0	99,6	89,2
Réfrigérateur	99,2	99,5	99,5	91,5
Congélateur	43,5	44,3	28,5	51,5
Machine à laver	76,2	71,9	81,7	90,1
Séchoir à linge	54,6	52,2	57,0	39,2
Voiture (au moins 1)	79,4	80,0	74,6	71,5
Voiture (au moins 2)	24,4	25,9	15,7	16,9
Téléphone	96,5	97,5	96,7	90,8
Radio	98,5	98,6	98,9	96,9
Télévision	96,6	97,0	97,4	96,9
Télévision couleur	60,6	62,2	56,6	36,9

provinciales qui ne sont pas parmi les plus prospères. Voici quelques chiffres sur le Québec, province très peuplée mais qui se situe dans la moyenne sur le plan économique.

De 1961 à 1975, le produit intérieur brut du Québec, en dollars constants, est passé de 21 297 à 39 567 millions, soit un taux annuel de croissance réelle de 4,5 p. 100. C'est moins que le taux de croissance du Canada dans son ensemble, mais c'est plus que celui de la République fédérale d'Allemagne, de la Suisse, de la Suède, du Danemark, du Luxembourg, du Royaume-Uni, de l'Irlande. C'est le taux de croissance de l'Italie.

De 1961 à 1975, le revenu personnel global des Québécois est passé, en dollars constants, de 15 699 à 32 870 millions de dollars, soit un taux annuel de croissance réelle de 5,4 p. 100. C'est plus que le taux de croissance du produit intérieur brut (4,5 p. 100). L'écart s'explique surtout par la redistribution aux Québécois, par l'intermédiaire du système fédéral, d'une partie des revenus (c'est-à-dire de la

3. On peut distinguer trois provinces riches (Ontario, Alberta, Colombie-Britannique), trois provinces moyennes (Québec, Manitoba, Saskatchewan), quatre provinces défavorisées (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Ile-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick).